

# Mémoire

présenté à la

**COMMISSION INDÉPENDANTE DE CONSULTATION  
PUBLIQUE  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

sur le

**PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE  
MONTRÉAL**

**PRÉSENTÉ PAR M. PIERRE R. LACHANCE, PRÉSIDENT  
CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES  
ENVIRONNEMENTAUX**

**Le 2 décembre 2003**

## **CESE**

**CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

## INTRODUCTION

Le Conseil des Entreprises de Services Environnementaux (CESE) est né en 2003. Il représente les entreprises directement impliquées dans la gestion de la qualité de l'environnement<sup>1</sup>. Dans les systèmes de classification industrielles<sup>2</sup>, ces entreprises sont classées services d'exécution. Au Québec, on en compte 264 sur un total de 740 entreprises en environnement. Les autres entreprises en environnement sont les entreprises de génie conseil, les consultants ainsi que les fournisseurs de tous genres.

Plus précisément, les membres du CESE fournissent les services de collecte, de traitement et d'élimination des déchets (dangereux et non dangereux) ; les services d'assainissement; les services de pompage de fosses septiques. Leurs entreprises sont aussi celles qui installent les dépôts de récupération de matériaux réutilisables et recyclables. Elles assainissent les sols contaminés et exécutent les travaux de nettoyage industriel.

Le CESE est un jeune organisme qui se manifeste aujourd'hui publiquement pour la première fois. Nous intervenons aujourd'hui parce que nous estimons qu'il est de notre devoir d'apporter notre point de vue au débat actuel. D'une part les membres de notre organisation sont directement visés et d'autre part, ils possèdent une expertise incontestable du domaine et peuvent formuler un point de vue éclairé. Mais au fond, ce sont les citoyens qui feront les frais des décisions qui seront prises, quelles qu'elles soient. Ce sont aussi ces mêmes citoyens et leurs descendants qui jouiront d'un environnement dont la qualité dépendra largement de ces mêmes décisions.

Il faut regarder les faits et les orientations avec beaucoup de réalisme. Nos membres sont des professionnels dans l'exécution de leurs activités mais en bout de ligne, ils se soumettent et se soumettront aux exigences :

1. découlant de nouveaux règlements, lois et politiques du ministère de l'Environnement d'une part ;
2. mais aussi des exigences de leurs clients et donneurs d'ouvrage : les municipalités ainsi que les commerces, institutions et industries.

Cependant, ils souhaitent être écoutés parce qu'ils ont l'expérience de leur métier et ils connaissent l'ampleur du problème actuel, son aggravation au fil du passé, qui s'accélérera si rien n'est fait. Ils savent ce qui doit être fait pour hausser la productivité, réduire les coûts unitaires et résoudre le problème sans augmenter les coûts de manière démesurée.

Nous sommes donc une jeune organisation mais notre mission est si intimement liée au PMGMR que l'occasion de s'exprimer nous apparaît fondamentale. Merci de nous en donner l'occasion.

---

<sup>1</sup>Liste des membres en annexe

<sup>2</sup> Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAM) sous la rubrique « Services de gestion des déchets et d'assainissement ».

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Les membres du Conseil des Entreprises de Services Environnementaux (CESE) estiment que leur rôle fondamental dans la Société est de réaliser ce que celle-ci attend d'eux avec efficacité et efficience.
2. Ceci étant dit, les membres du CESE possèdent l'expertise nécessaire pour aller aussi loin que la Société et le PMGMR le souhaite. Plusieurs de ces membres ont des opérations dans plusieurs régions du Québec de même qu'à l'extérieur du Québec. Leur expérience est à notre disposition; elle peut facilement être importée au besoin. Tout est possible; cependant, il y a un coût pour tout et il faut vivre avec les moyens dont on dispose.
3. Les choix finaux appartiendront à la CMM. Elle devra les faire en fonction de ses moyens puis en assumer les résultats. Les entrepreneurs de leur côté donneront le service en fonction de ces choix. C'est leur rôle. Ils veulent conseiller la CMM mais ne peuvent pas assumer les responsabilités à leur place.
4. L'objectif de détourner 60 % des matières résiduelles de l'enfouissement par l'application de l'approche 3RV-E est ambitieux, cela fait l'unanimité. Nous croyons que sa condition de succès réside dans une attitude de partenariat de la part des parties impliquées dans le dossier. Ce sont les autorités législatives et réglementaires d'une part, les citoyens particuliers et corporatifs d'autre part et enfin, nos membres, ceux qui exécutent les travaux de cueillette, tri, transport, valorisation et enfin d'élimination.
5. Globalement, les membres du CESE joignent leurs voix à ceux qui sont favorables aux différentes mesures proposées dans le projet de PMGMR. Cependant, à l'instar des autres supporteurs, nous aussi croyons qu'il est possible d'intensifier la récupération et la valorisation des matières et commencer à se rapprocher des objectifs. Toutefois, sans nous prononcer sur la date de leur atteinte, nous voulons vous assurer que ce n'est pas notre partie du travail, soit l'exécution, qui va la retarder. Il faut passer à l'action.

## À PROPOS DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES (LES)

6. Les membres du CESE propriétaires de LES ont étudié le PMGMR et en ce qui concerne les lieux d'enfouissement sanitaire. Bien entendu, ils ont des vues personnelles qu'ils pourront vous livrer directement. Cependant, ils ont dégagé certains points de vue communs qui reçoivent le support du CESE dans son ensemble et que je vous présente avec plaisir :
- Ils sont d'avis que les sites d'enfouissement actuels, gérés avec efficacité, ont une capacité de développement suffisante pour recevoir les matières résiduelles de la CMM au cours des 25 prochaines années. De plus, leur nombre assure une saine concurrence dans l'intérêt des citoyens, des villes, des commerces, des institutions et des industries.
  - La capacité de développement est suffisante. Néanmoins, il faut que les projets d'agrandissement soient approuvés et exécutés pour pouvoir combler, en temps opportun, les besoins d'élimination de matières résiduelles de la CMM au cours des 25 prochaines années.
  - Les entrepreneurs ont besoin d'un délai raisonnable pour planifier, s'approvisionner et effectuer les travaux nécessaires pour assurer le maintien de cette capacité à moyen et à long terme. Dans certains cas, le temps presse et des difficultés risquent de surgir dans quelques mois. En effet, en 2004 la CMM pourrait connaître sa première interruption de service d'élimination de déchets ultimes. Va-t-on gérer au Québec à la petite semaine en émettant seulement des décrets d'urgence et des levés de moratoire ou plutôt gérer pour le long terme ?
  - Il fut une époque où chaque immeuble avait son incinérateur. La gestion des matières résiduelles a été alors modifiée et centralisée pour des raisons de santé et d'hygiène publique afin d'améliorer l'environnement et par ricochet assainir l'air en interdisant l'incinération des déchets dans les immeubles.
  - Par opposition, les sites d'enfouissement d'importance actuels font le captage et à la valorisation des biogaz, le traitement des lixiviats, le monitoring des eaux souterraines, l'imperméabilisation des cellules, le contrôle des odeurs et des oiseaux.
  - Les propriétaires de sites d'enfouissement croient qu'il est risqué de retarder l'octroi des décrets et des certificats d'autorisation (CA). C'est

une question de chronologie et les propriétaires de lieux d'enfouissement doivent avoir le temps d'aménager les infrastructures requises pour continuer d'accueillir les matières résiduelles ultimes, soit les déchets. Même après l'émission d'un décret gouvernemental ou d'un CA, il y a plusieurs étapes à franchir préalablement à la construction de nouvelles infrastructures requises avant de recevoir les premières tonnes de déchets ultimes!

- Il est à remarquer que l'enfouissement des déchets ultimes survient après les processus de recyclage et de compostage et par conséquent lorsque un site d'enfouissement obtient un CA, la durée du lieu d'enfouissement sera plus longue si les processus de valorisation sont plus performants et ce sera tant mieux pour la Société.
- La gestion moderne d'un site d'enfouissement exige des investissements importants et comme pour toute entreprise, les actionnaires exigent certains délais et surtout des rendements pour autoriser les investissements de capitaux nécessaires. Un horizon d'exploitation de quelques années ne permet pas les rendements voulus pour justifier les investissements requis. Les incertitudes accroissent les risques d'affaires et repoussent les capitaux. Les gestionnaires de sites ne peuvent pas gérer avec efficience à la petite semaine.
- Le droit de regard régional qui peut à tout moment limiter la marge de manœuvre opérationnelle du LES augmente aussi le risque d'affaires.
- Dans l'ensemble, les membres du CESE croient que le projet de taxe à l'enfouissement n'est pas une panacée. Elle risque d'être déviée à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue et pourrait être la cause de décharge sauvage pour en éviter les coûts. Si elle se réalisait, les membres du CESE et les entreprises concernées voudront avoir un droit de regard sur l'utilisation des fonds récoltés. Par ailleurs, cette forme de financement qui, en apparence, ne provient pas du citoyen devra être expliquée très clairement car, comme on le sait tous, ce sont les contribuables qui en feront inmanquablement les frais.
- Les membres du CESE sont d'avis que les déchets enfouis deviennent rapidement des sources d'énergie de haute qualité. Par conséquent, les investissements pour capter les biogaz sont importants et il est primordial qu'il y ait une véritable politique gouvernementale de valorisation du biogaz tel que pratiquée actuellement par certains de nos membres afin de favoriser la production d'énergie électrique, l'utilisation de pipeline dédiée pour des fins énergétiques industrielles ou institutionnelles, le traitement du biogaz en gaz naturel puis admis

dans le réseau de gaz naturel du Québec ou tout autres formes utilitaires de valorisation du biogaz. Le CESE estime que tous les sites devraient avoir l'obligation de capter et de récupérer les biogaz.

## **ACCÉLÉRER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE**

7. Parmi les moyens de réduire les volumes à enfouir, il est certain, tant du point de vue écologique qu'économique, que la participation des citoyens au tri à la source et la cueillette destinée au recyclage doit être privilégiée.
  - Les projets pilotes et les expériences vécues ailleurs démontrent sans l'ombre d'un doute que les volumes récupérés et recyclés peuvent être augmentés, les citoyens sont prêts et avec une sensibilisation bien faite, leurs comportements peuvent être influencés. Il va de soi que la collecte à trois voies avec recyclage est plus coûteuse que la collecte unique pour enfouissement. La différence de coût représente le prix à payer pour la qualité de l'environnement et la santé publique.
  - Les membres du CESE croient que la vraie façon d'aborder la situation est de commencer à poser des gestes simples, économiquement abordables et dont l'efficacité n'est pas mise en doute.
  - Ainsi, les membres du CESE croient qu'il est possible et faisable à un coût abordable, de mettre en place une récupération accrue à la source si on met à la disposition des citoyens les outils favorisant leur participation. La généralisation du bac de recyclage, l'addition d'un deuxième bac là où il y en a un, un contenant de plus grand volume là où c'est justifié. Ces mesures peuvent être mises en place très rapidement et elles auront un effet immédiat.
  - Il en est de même de l'interdiction d'éliminer à l'enfouissement les résidus verts. Le compostage peut être mis en place rapidement et à peu de frais. Ceci permettrait de réduire rapidement de l'ordre de 15 à 20% les matières résiduelles à éliminer aux lieux d'enfouissement sanitaire.
  - Toujours dans l'esprit de réduire les volumes destinés à l'enfouissement, certains membres du CESE sont disposés à installer des dépôts de matières recyclables ou réutilisables, à les pourvoir de remorques et à traiter ces matières dans leurs centres de tri et recyclage.

## EN RÉSUMÉ

Le CESE réaffirme son appui au PMGMR tout en y apportant ses vues et recommandations.

- Le projet de PMGMR est ambitieux mais réalisable par la concertation des intervenants, la communication et la sensibilisation des citoyens. Il faut mettre à leur disposition des moyens variés pour qu'ils puissent disposer de leurs matières résiduelles en conformité des principes du 3RV-E.
- Le CESE est d'avis qu'avant de penser aux mesures coercitives, il faut mettre en place les services et moyens d'arriver aux buts, incluant la sensibilisation. Les étapes conduisant à des changements dans les habitudes des citoyens passent par la connaissance de la situation et la sensibilisation au besoin de changement.
- Le CESE croît à la puissance de la communication et à la valeur d'informer et sensibiliser les citoyens pour accélérer leur participation face au précepte 3RV-E. Le CESE est disposé à assister la CMM dans son plan de communication.
- Le CESE croît possible d'accélérer le tri à la source et la collecte sélective à la condition qu'on fournisse les outils aux citoyens et qu'on leur explique ce qui arrive en aval de leurs efforts. Il faut intensifier la collecte sélective, la généraliser et l'adapter (augmenter la capacité des bacs ou en ajouter).
- Les écocentres semblent un bon moyen favorisant la cueillette des matériaux secs, vêtements, et autres matières à fort contenu récupérable et recyclable. De plus, ils semblent aussi être un bon moyen de cueillette des résidus domestiques dangereux RDD, une plaie pour le compostage comme pour l'enfouissement.
- Une grande proportion des matériaux secs provient de la rénovation domiciliaire. Il faut encourager les entrepreneurs en rénovation ainsi que les propriétaires bricoleurs à se rendre à l'écocentre le plus près de chez eux pour disposer de ces matières. Il faut prévoir un écocentre par 100 000 habitants pour les RDD, les matériaux secs, les vêtements.
- La mise en place des moyens d'accélérer la récupération et le recyclage doit tenir compte de chaque marché et de ses besoins. Oui, on peut accélérer le processus mais le CESE met en garde contre les implantations de services mur à mur. Il faut adapter le service au type de logement dans chaque

secteur. Ainsi, la collecte des résidus verts ne sera pas la priorité dans les secteurs d'immeubles locatifs. Il faut mettre en place des solutions variées tenant compte des quartiers et du type de développement domiciliaire et urbain. L'enfouissement va demeurer important en bout de processus.

- Il vaut mieux limiter le nombre de sites à ceux qui existent déjà et en assurer la gestion optimale avec les meilleures technologies. À cette fin, il est primordial d'assurer aux propriétaires de LES un horizon d'exploitation qui permette des rendements suffisants pour obtenir les capitaux requis pour ces infrastructures. De la même manière, ils doivent avoir les délais suffisants pour la réalisation de ces infrastructures.
- Au sein du CESE, certains membres s'intéressent à des technologies d'élimination de rebuts ultimes en émergence. Ils ouvrent ainsi une porte sur le long terme et font preuve de vision. Le CESE souhaite que ces entrepreneurs aient la chance de faire évoluer leurs projets.
- Si une taxe à l'enfouissement devait s'appliquer, le CESE insiste sur l'importance de s'assurer que les fonds soient effectivement consacrés aux fins auxquelles ils auront été destinés.
- Commencer la collecte des résidus verts et leur compostage dès que possible puis, graduellement, ajouter les matières putrescibles
- Mettre en place l'herbicyclage dès le mois d'avril 2004

## CONCLUSION

- Les quelques mesures proposées ici permettront de passer rapidement à l'action et pourront faire passer la récupération entre 30 % et 40 %.
- Ces moyens ne nécessiteront pas un investissement important de la CMM la première année et permettra d'augmenter la collecte et le traitement de matières recyclables de 10 à 15 %
- Le CESE tient à souligner que des changements comme ceux qui sont proposés par le PMGMR prennent du temps à se réaliser. Une période de 3 à 6 mois d'ajustement et d'état de crise est normale. La clé du changement est la communication.
- Les entrepreneurs ont des centres de tri qui ont la capacité voulue pour répondre à l'accroissement des volumes, ils ont la capacité d'effectuer la collecte et plusieurs écocentres sont en place.

- Les évaluations de coûts du PMGMR semblent réalistes. Le CESE maintient qu'il faut commencer par les gestes les plus faciles et les moins coûteux. Les membres du CESE offrent leur expertise pour aider la CMM dans ses analyses en vue de déterminer les meilleurs scénarios en fonction de sa capacité à payer.

**LISTE DES MEMBRES DU CESE AU 27 NOVEMBRE 2003**

BFI /UTL inc.  
Biogénie Inc.  
Camille Fontaine et fils  
Conteneurs Rock Forest Inc.  
CRI Environnement  
EBI inc.  
Écolocycle Inc.  
Enfoui-Bec Inc.  
GERSOL  
Groupe TIRU  
GSI Environnement Inc.  
Horizon environnement inc.  
Harold Marcus Ltd.  
Intersan Inc.  
Kelly Sani-Vac inc.  
Matrec environnement Inc.  
Norama Industries Inc.  
Onyx industries Inc.  
Pompage Express M.D. Inc  
Rebuts solides Canadien inc.  
Sani-Gestion-Onyx Inc.  
SARP Canada Inc. (Onyx)  
Services environnement AES Inc  
Services Sanitaires DF de Beauce Inc.  
Services Sanitaires Roland Thibault inc.  
SITA Canada Inc.  
Stablex Canada Inc.  
Transport Rollex Ltée.